

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°247 DU 24 OCTOBRE 2022 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Chronogramme de 24 mois

« Le dialogue a un futur incertain » (Dr Edouard Kpogomou Zotomou, ANAD)



P.2 & 4

Édito à vue d'Aigle

Un accord et des interrogations !

Le vendredi 21 octobre 2022, le président de la Transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a eu une rencontre avec les experts et le facilitateur de la CEDEAO, Dr Thomas Yayi Boni ainsi que le Gouvernement, les facilitatrices du cadre de dialogue national inclusif inter-guinéen et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD). Il a dit prendre acte des 24 mois proposés à partir du 1er janvier 2023. Ce qui n'est pas encore validé par les chefs de l'Etat de la sous-région... P.2

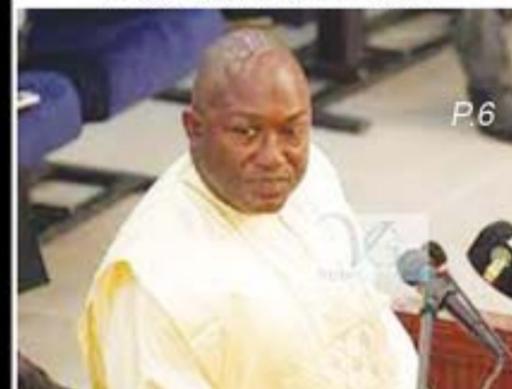
CONCLUSION D'UN ACCORD ENTRE LA CEDEAO ET LA GUINÉE



P.5

Le ministre des Affaires étrangères fait part de sa satisfaction

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE



P.6

Une des têtes d'affiche fait des déballages à la barre

THIERNO BELLA TUÉ PAR BALLE À BAMBETO MAGASIN



P.5

Les témoignages émouvants de son père et de son maître

Fanyé (Forécariah)

P.5

Le domaine agricole du colonel Doumbouya revendiqué par un cadre de l'UFDG

Durée de la Transition

P.2

Le CNRD lâche du lest, mais...

Secteur de l'élevage

P.7

Les victimes de la grippe aviaire demandent à être indemnisées

Édito à vue d'aigle



Un accord et des interrogations !

Le vendredi 21 octobre 2022, le président de la Transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a eu une rencontre avec les experts et le facilitateur de la CEDEAO, Dr Thomas Yayi Boni ainsi que le Gouvernement, les facilitatrices du cadre de dialogue national inclusif inter-guinéen et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD). Il a dit prendre acte des 24 mois proposés à partir du 1er janvier 2023. Ce qui n'est pas encore validé par les chefs de l'Etat de la sous-région. La première question que beaucoup se posent est de savoir si les dirigeants de la CEDEAO, qui se réuniront à la mi-décembre à Abuja (Nigeria), ne prendront pas une décision qui n'irait pas dans le même sens que l'annonce faite par le tombeur du professeur Alpha Condé par rapport à la durée de la transition. Une autre question que l'on serait tenté de se poser est celle relative à la facilitation du

dialogue inclusif. La session inaugurale du cadre de dialogue inclusif inter-guinéen aurait dû se tenir le jeudi 20 octobre 2022, comme annoncé quelques jours plus tôt. Cette session a dû être reportée. Dans un communiqué rendu public le mardi 18 octobre, le gouvernement a indiqué que ce report traduit la volonté exprimée par les facilitatrices et acceptée par le CNRD et le Gouvernement de mobiliser l'ensemble des acteurs sociopolitiques autour de la table du dialogue inclusif pour une transition apaisée.

C'est le lieu de rappeler que c'est pour favoriser des échanges constructifs entre le gouvernement, les partis politiques et la société que le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a institué par décret un cadre de dialogue inclusif. Le Premier ministre, Dr Bernard Goumou, a nommé trois anciennes ministres (Dr Makalé Traoré, Hadja Aïcha Bah, Mme Guilaou Joséphine Léo) comme facilitatrices dudit cadre de dialogue. Ces dernières, dès après leur nomination pour cette noble mission, ont aussitôt pris l'initiative d'aller vers tous les acteurs concernés par cette transition. Elles ont rencontré à ce jour certaines coalitions politiques pour leur expliquer la méthodologie à même de ramener tout le monde autour de la table de dialogue, dans l'intérêt exclusif de la Guinée et des Guinéens. Mais au niveau des quatre grandes coalitions politiques que compte le pays, que ça coince pour le moment. L'ANAD, la Cored, le FNDC politique (UFR, MoDel) et le RPG Arc-en-ciel et alliés disent en effet qu'ils ne sont pas prêts à recevoir les trois facilitatrices, qu'ils ne trouvent pas tout à fait indépendantes du CNRD et de son gouvernement. Avec la conclusion en vue d'un accord entre la CEDEAO et les autorités guinéennes sur la durée de la transition (24 mois), la mission des trois facilitatrices sera-t-elle réadaptée à la nouvelle donne dans le pays ? Attendons de voir...

Kéfina Diakité

Durée de la Transition Le CNRD lâche du lest, mais...

Le vendredi 21 octobre 2022, le président de la Transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a eu une rencontre avec les experts et le facilitateur de la CEDEAO, Dr Thomas Yayi Boni ainsi que le Gouvernement, les facilitatrices du cadre de dialogue national inclusif inter-guinéen et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD). Il a dit prendre acte des 24 mois proposés à partir du 1er janvier 2023. Ce qui n'est pas encore validé par les chefs de l'Etat de la sous-région.



« Le Président de la Transition, Chef de l'État, le Colonel Mamadi Doumbouya, a reçu ce vendredi 21 octobre 2022, les experts et le facilitateur de la CEDEAO, le Docteur Thomas Yayi Boni ainsi que le Gouvernement, les facilitatrices du cadre de dialogue national inclusif inter-guinéen et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD).

Après le compte-rendu et les conclusions des travaux des experts de la CEDEAO et ceux de la partie guinéenne, liés à la durée de la transition et des mécanismes à mettre en place pour son effectivité, Son Excellence Monsieur le Président de la Transition qui privilégie le dialogue et la concertation pour régler toutes les divergences dans la vie nationale, a pris acte de la durée de 24 mois proposés et qui prend effet à partir du 1er janvier 2023.

Son Excellence Monsieur le Président de la Transition s'est réjoui que les travaux aient pris en compte les aspirations légitimes du Peuple de Guinée élément central pour la définition d'une gouvernance adaptée durant le régime de Transition fondée sur les valeurs et principes inscrits dans la charte de la Transition.

Il a tenu à féliciter les experts

et le Président Yayi Boni pour leur implication aux côtés des Guinéens afin de parvenir à cet accord concerté.

L'occasion pour lui de se féliciter une fois de plus de la nomination de Son Excellence Monsieur Yayi Boni en qualité de médiateur de la CEDEAO pour la Guinée, lors du 61ème Sommet des Chefs d'État de tenu à Accra, le 03 juillet 2022, et son acceptation par la République de Guinée.

La Guinée en tant que membre fondateur de la CEDEAO travaillera toujours avec l'institution sous-régionale pour la résolution des problèmes internes et externes au pays comme elle l'a toujours d'ailleurs du reste déjà fait, a rappelé le Chef de l'État.

Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'État, le Colonel Mamadi Doumbouya, a félicité le Peuple de Guinée pour son accompagnement au processus de la Transition, sa résilience face aux difficultés de tous ordres, renouvelé sa main tendue à la classe politique et a appelé à l'union sacrée pour créer la nouvelle Guinée, la Guinée où il fera bon vivre pour tous », lit-on dans le communiqué de la Direction de la Communication et de l'Information de la Présidence de la République (DCI-PRG).

Kéfina Diakité

Chronogramme de 24 mois

« Le dialogue a un futur incertain » (Dr Edouard Kpogomou Zotomou, ANAD)

Dans une interview accordée à notre rédaction, Dr Edouard Kpogomou Zotomou a abordé plusieurs sujets d'actualité de la vie nationale. Malgré que la CEDEAO ait trouvé un accord avec la junte sur la durée de la transition (24 mois à compter de 2023), l'allié de l'ANAD estime que la junte doit des explications sur les 16 mois passés à la tête du pays. Il est également revenu sur la convocation des leaders du quatuor, la manifestation du FNDC et le procès du 28 septembre.....

L'Aigleinfos : Un accord a été trouvé entre la junte et la CEDEAO sur la durée de la transition de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023. Quelle est votre réaction ?

Dr Edouard Zotomou : C'est un autre problème. Je sais que le médiateur de la CEDEAO est venu déjà en Guinée par deux fois. Cette fois-ci était la troisième. Quand il est venu, il y a cette commission technique qui l'a suivi et qui a passé en revue la proposition du chronogramme suggéré par le CNRD. Il faut reconnaître qu'il y a eu une avancée. L'avancée c'est quoi, le CNRD a finalement accepté la durée de 24 mois. Mais 24 mois comme ils l'ont dit dans les textes, il y a un compromis dynamique. Ce qui veut dire que non seulement les 24 mois ont été acceptés, mais la période du début n'a pas été élucidée dans le communiqué final. Cela veut dire que c'est une période qui peut basculer soit en avant ou en arrière. Alors c'est une confusion que la CEDEAO doit lever. Moi à ce niveau, le communiqué et cet accord me laissent à la fois avec beaucoup d'espoir et aussi avec beaucoup d'illusions. L'aspect de l'espoir c'est effectivement le fait qu'on ait réussi à amener le CNRD à accepter le principe de 24 mois. L'aspect qui est encore un peu problématique, c'est le début justement de ce chronogramme. Or, dans le communiqué, il n'est pas donné de date. Mais il y a déjà une interprétation à cause du vide qui a été laissé et à cause de l'interprétation qu'on peut donner au caractère de compromis dynamique. On peut donner n'importe quelle interprétation. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui le CNRD a indiqué dans ce communiqué que c'est à partir de janvier 2023. Mais ça, ça n'existe pas dans le communiqué de la CEDEAO. Si bien que la commission technique de la CEDEAO a été obligée de prendre un communiqué disant que cet accord devrait être entériné par les chefs d'État de la CEDEAO. Et dans le communiqué, il ne fait mention d'aucune date. Alors moi je pense que c'est à ce niveau qu'il faut voir les choses. Et présentement nous attendons que les chefs d'État de la



CEDEAO se prononcent justement sur ce calendrier.

L'Aigleinfos : A votre niveau, êtes-vous d'accord sur la durée de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 alors qu'on a passé plus d'un an ?

Dr Edouard Zotomou : Nous allons voir ça. A mon niveau personnel, je pense qu'on ne peut pas être dans une transition où on fait plus de 16 mois sans rien faire dans le cadre de la gestion consensuelle de la transition. Ça veut dire que tout ce qu'on a fait, c'est à l'eau. En principe, la transition, je sais bien il faut aller à partir d'un chronogramme qui a des points très importants et des points qui sont nécessaires à la gestion consensuelle de la transition. Mais comme il y a parfois des intentions cachées, il arrive parfois que l'on mette dans le chronogramme des points qui ne soient pas essentiels à la conduite de la transition. Nous, nous pensons que tout va dépendre de ce que la CEDEAO va dire en termes de décision. C'est pour tout ça que les partis des coalitions avaient demandé à ce qu'il y ait un dialogue pour d'abord discuter de ce dont il serait question dans la gestion de la transition. Dans ça, on parlerait du chronogramme et de la durée qui en découlerait. Mais tout ça, ça n'a pas été fait. Maintenant, nous parlons depuis le 05 septembre 2021, nous, nous sommes en train de chercher à dialoguer dans ce cadre. Ça n'a pas été

faisable. Maintenant, nous sommes devant le fait que la CEDEAO s'est impliquée dans la résolution de ce problème et ça pose même des problèmes au niveau du dialogue. Alors puisqu'on voit déjà un accord au niveau de la CEDEAO et du CNRD, ça veut dire que le dialogue a un futur incertain.

L'Aigleinfos : Le président de la transition a créé un comité de pilotage des Assises nationales, au même moment des facilitatrices ont été nommées afin conduire le cadre du dialogue. Est-ce que vous maintenez le cap de ne toujours pas recevoir ces trois dames ?

Dr Edouard Zotomou : Au niveau de l'ANAD, nous n'avons pas trouvé la nécessité de recevoir les facilitatrices. Ce n'est pas des questions de personne. Mais ce sont des questions de principe. En réalité, on a voulu que l'on crée un cadre dans un cadre. Ce que nous avons remarqué, nous l'avons toujours dit, c'est que quand il y a des menaces de sanctions, que ce soit dans le cadre des assises ou dans le cadre de création du cadre de concertation, c'est quand il y a une menace que le CNRD fait semblant effectivement de mettre sur pied quelque chose. Nous, c'est notre remarque. Et dans ces conditions, c'est comme si ce sont des manœuvres pour juste gagner en temps. Nous, nous ne pensons pas que les dames qui sont de très bonne foi et qui ont des compétences qui

pourront justement ramener tout le monde autour d'une table. Parce que le cadre qui a été créé, nous avons été les premiers à le demander. Alors, si le contenu peut être ajusté à ça sous la bannière de la CEDEAO, il n'y aurait pas eu de problème. Parce que nous avons demandé à ce qu'il y ait ce cadre de dialogue, mais sous la présidence effective d'un élément neutre, une institution neutre en l'occurrence la CEDEAO. Alors vouloir mettre ça sous la supervision du CNRD sous la conduite des facilitatrices, c'est comme si on était en train de reporter la question au niveau du CNRD lui-même. Parce que les femmes sont nommées par le Premier ministre qui est aussi sous la supervision du CNRD. En même temps, nous disons qu'elles ne peuvent pas être partie et juge. C'est ce qui est en train de se passer. Nous disons que le cadre doit réunir les partis politiques d'un côté et les forces vives avec composition comme les partis politiques la société civile et de l'autre il y a le CNRD avec le gouvernement. Parce que le point d'achoppement, c'était quoi ? C'était la durée de la transition, en même temps le contenu du chronogramme qui a débouché sur la durée de la transition. Donc nous ne pensons pas que ce soit nécessaire à l'heure actuelle de recevoir les dames pour discuter d'un programme qui est déjà un fait accompli. Et même l'arrivée de la commission technique de la CEDEAO, rend caduque à

mon avis la nécessité d'avoir un dialogue. Parce que les points d'achoppement, c'est la durée totale de la transition.

L'Aigleinfos : Comme désormais la durée est connue, est-ce que si les facilitatrices vous appellent sous la supervision de la CEDEAO, allez-vous répondre ?

Dr Edouard Zotomou : Là, nous allons l'étudier parce que quand on parle de transition, il faut bien qu'on nous dise effectivement ce qui s'est passé pendant les 16 mois passés depuis le 05 septembre 2021. Regardez au Burkina Faso. Le jeune capitaine qui a délogé le colonel Damiba, il n'a pas mis en question tout ce qui était là. Donc lui, il est aligné derrière l'engagement qui a été pris par son prédécesseur. Donc il n'a pas dit que sa transition commence à partir du jour où il vient juste de prendre le pouvoir. Il est allé au-delà en incluant la période d'avant. Donc si la CEDEAO nous appelle, nous allons l'apprécier. On ne peut pas anticiper ce qui n'est pas encore fait. Nous attendons que la CEDEAO effectivement se prononce sur le démarrage effectif de la transition d'après justement ce compromis qui a été trouvé.

L'Aigleinfos : Le quatuor continue à ignorer le cadre de dialogue. Est-ce une manière de permettre aux Guinéens de sortir de cette crise ?

Dr Edouard Zotomou : Non. Le quatuor n'ignore pas le cadre du dialogue. Le quatuor comprend l'ANAD, la CORED, le RPG Arc-en-ciel et le FNDC politique. Surtout l'ANAD a été l'une des premières coalitions à demander un dialogue dans un cadre bien précis. Se retrouver pour déterminer ensemble comment conduire la transition et ce qui doit être comme priorité. Alors nous avons ces requêtes. Ces requêtes ont été royalement ignorées. Elles ont été répétées. Il y a eu des récidives. Finalement, ces requêtes ne sont pas retrouvées même dans la charte. Ça a commencé au

(Suite page 4)

Chronogramme de 24 mois

« *Le dialogue a un futur incertain* » (Dr Edouard Kpogomou Zotomou, ANAD)

niveau de la charte de la transition. Nous avons fait des propositions et aucune des propositions ne se retrouve au niveau de la charte. Donc, on ne peut pas dire que nous ignorons. Et je veux bien qu'on sache qu'il n'est pas encore établi que le démarrage de la transition nouvelle formule c'est en janvier 2023. Donc, on n'est dans la transition. Pourtant depuis le 05 septembre, le colonel Doumbouya prend des décrets. Si les décrets venaient d'un président élu, d'accord, on n'allait pas parler de transition. Mais maintenant qu'il prend des décrets. Pour nous, logiquement le démarrage de la transition c'est le 05 septembre 2021.

L'Aigleinfos : Le FNDC a repris ses manifestations depuis le jeudi 20 octobre. Il appelle également le 26 alors qu'on est déjà à cinq morts selon son bilan. Quelle analyse faites-vous ?

Dr Edouard Zotomou : C'est regrettable qu'on parle de cas de morts dans des manifestations. Comme on l'a toujours dit, les manifestations sont prescrites dans la déclaration universelle des droits de l'homme. La liberté de se regrouper, de revendiquer, se rassembler et même de protester mais selon les consignes données par la loi. Nous voyons mal que systématiquement qu'on puisse interdire des manifestations sans raisons légales. Parce que si les gens ont le droit de manifester, il faut bien se dire que la supervision ou l'encadrement de ces manifestations est partagé entre l'État qui assure la sécurité et les organisateurs. Moi je pense que quand les organisateurs au niveau de ces marches se préparent, ils publient pour indiquer aux uns et aux autres comment se comporter. Mais nous nous pensons que ces droits ne sont pas respectés. Et surtout les méthodes d'intimidation qui sont effectivement le problème ici. Parce qu'à deux jours, quand on vous dit il y aura des manifestations par exemple le jeudi, dès mardi soir vous entendez des crépitements d'armes à feu dans les quartiers. Surtout où nous nous trouvons. Ça c'est pour terroriser les gens. On ne peut pas intimider jusqu'à ce point. Nous, nous pensons que la meilleure façon, c'est de laisser les gens s'exprimer et

de les encadrer. Le problème c'est que quand on ne les encadre pas, et on a déjà pris des dispositions pour dissoudre même l'institution, on a aggravé les problèmes. Parce que si vous dissolvez une institution, les gens vont aller dans le souterrain. Finalement vous ne l'aurez plus à l'œil. Donc légalement vous ne pouvez pas dire ce sont eux qui sont en train de faire ceci ou cela. Ce sont des Guinéens qui pensent qu'ils ont le droit de participer à la gestion du pays et vaut mieux les associer. Nous, nous pensons que le FNDC doit être un partenaire dans la gestion du pays. Parce qu'ils ont leur entrée dans les institutions internationales. Ils ont une très grande côte. On ne peut pas continuer à ignorer cela. Donc, il faut qu'on revienne à cette façon de penser aux manifestations. Parce qu'ici dès qu'on parle de manifestation, automatiquement ce sont des casses. Partout dans le monde, les manifestations sont encadrées, il n'y a pas de casses. Le dernier exemple les gilets jaunes en France avec Macron. On n'a pas pris des grenades pour aller disperser les gens. Parce qu'ils sont encadrés. Nous, nous disons que la meilleure façon, c'est de laisser les gens exprimer leur ras-le-bol, c'est de leur donner l'occasion de marcher pacifiquement, en les encadrant. Nous, nous pensons que c'est la meilleure formule. Sinon on va aller de frustration en frustration. Parce que quand les gens doivent exprimer leur ras-le-bol d'une manière ou d'une autre, ils vont le faire. Mais si on leur donne l'environnement pour le faire, ils le feront de façon qu'il n'y ait pas de débordement.

L'Aigleinfos : Les leaders politiques qui ont soutenu la manifestation du FNDC ont été convoqués par les procureurs. Est-ce que cette convocation peut améliorer le climat politique en Guinée ?

Dr Edouard Zotomou : Nous, nous pensons que le but derrière tout ça, c'est intimider ces gens-là pour mettre un frein à leur engagement, pour ne pas qu'ils continuent effectivement leurs prouesses. C'est ce qui fait que beaucoup de gens prêtent d'autres intentions au CNRD. Alors si on pouvait laisser les gens, on n'a pas besoin de les intimider en les mettant en prison.

Simplement, si on le fait c'est pour les empêcher de continuer leurs activités politiques. C'est même une autre raison pour laquelle d'aucuns pensent que ces mesures sont prises pour pouvoir éliminer certaines personnes aux joutes électorales. Nous pensons qu'on ne peut pas aller en laissant les gens en prison et qu'on essaye de dire qu'on va aller dans un cadre de dialogue.

L'Aigleinfos : Le procès du massacre du 28 septembre est en cours. Les inculpés défilent à la barre. Pour ce début-là, est-ce que vous avez un espoir d'un procès équitable ?

Dr Edouard Zotomou : Il est quand même tôt. Nous, en tant que politiques, nous ne voulons pas nous impliquer dans un procès qui vient juste de commencer. C'est pourquoi on évite que les gens disent que nous sommes en train de politiser le procès. Alors si on nous taxe déjà de politiser le procès, il vaut mieux le laisser continuer. Mais ce que moi j'ai à dire c'est que, pour l'image de ce pays, même si quelqu'un a tué c'est un ancien président. Lui n'a pas pris les armes pour tuer. Je crois que quand on l'amène devant la cour, il faut qu'on le traite en fonction de sa position antérieure. Un chef d'État est un chef d'État. Il a été chef d'État. Même Moussa Traoré, quand on l'a débarqué au Mali, il n'a pas été emprisonné de cette façon. Donc moi je pense que c'est une très bonne chose le procès du 28 septembre parce qu'il faut éviter que ce qui s'est passé au stade du 28 septembre se répète. Il faut absolument éviter. Et la seule façon d'éviter, c'est justement laisser la cour conduire le procès comme elle entend. Et dans ces conditions là, il faut créer toutes les conditions d'équité, de respect et surtout les respects pour les gens qui ont occupé les hautes fonctions de l'État. Dadis a été celui qui par deux ou trois fois chercher à rentrer en Guinée pour que le procès là ait lieu. Il est venu de lui-même. Alors, on ne peut pas dire qu'il va fuir. On dit que c'est la loi, mais toutes les règles ont des exceptions. Surtout pour un ancien chef d'État. Moi je pense qu'une fois qu'il est prouvé effectivement que celui qui est coupable là, les données changent automatiquement.

L'Aigleinfos : Le tribunal ad-hoc a promis que Cellou et Sidya Touré viendront témoigner à la barre. Mais déjà le leader de l'UFDG est en conflit avec la loi par rapport à Air Guinée. Comment trouvez-vous cela ?

Dr Edouard Zotomou : Moi je crois que déjà on ne peut pas confondre les dossiers de la CRIEF avec le dossier des événements du 28 septembre 2009. Air Guinée c'est dans le domaine de la CRIEF pour la gestion du patrimoine. Le 28 septembre est un autre dossier. Il y a eu des témoins qui doivent répondre. Ils ont été déjà énumérés par les inculpés qui sont déjà à la barre notamment Tiegboro Camara, Marchel. Mais puisque ce sont des témoins effectivement il faut que tous les témoins soient présents afin de donner leur part de vérité. C'est ça seulement qui permettra à la cour de dire le droit et d'avoir toutes les informations nécessaires afin de dire le droit. Mais on ne peut pas citer d'autres et tenir le procès. Ce serait l'information incomplète.

L'Aigleinfos : Les forces sociales dirigées par Abdoul SAKHO menacent d'inviter les citoyens à sortir contre le CNRD si rien n'est fait. Quelle est votre analyse ?

Dr Edouard Zotomou : Ils sont dans leur droit. Je trouve que les forces sociales sont dans leur droit de demander à ce que le cadre du dialogue soit un cadre sincère. Donc on ne peut pas leur dire de ne pas descendre dans la rue parce que ce sont des points de revendication. Cela fait partie des droits qui sont accordés aux citoyens dans le cadre de la déclaration universelle des droits de l'homme. Ils ont le droit de manifester dans un cadre organisé et aussi longtemps que les dispositions sont prises pour canaliser cette descente dans la rue. Moi je crois qu'on ne peut pas leur refuser le droit universel.

L'Aigleinfos : Votre mot de la fin ?

Dr Edouard Zotomou : D'abord je voudrais prendre le temps pour déplorer les cas de morts que nous vivons chaque fois que les gens doivent sortir. Vous savez dans le cadre du maintien d'ordre, les réseaux maintenant les choses ne sont plus cachées. Quand vous voyez des gens avec des

pistolets en train de chasser les enfants dans la rue comme si on était à une partie de chasse c'est quand même regrettable. Même si ce sont des adultes, on ne peut pas maintenir l'ordre avec des fusils qu'on doit utiliser normalement en guerre. Alors, nous, nous pensons qu'il faut créer le cadre pour ne pas que de tels scénarios se répètent. Ensuite, je vais demander au Colonel Doumbouya de voir dans quelle mesure il peut revenir sur un certain de décisions qu'il a prises. Alors, il faut prêter attention à la souffrance du peuple. Il vaut mieux faire en sorte que l'on dénoue l'atmosphère en permettant la création et le fonctionnement d'un cadre de dialogue réel et sincère. Il ne faut pas que l'on fasse semblant. Et nous avons dit heureusement on est au point où il n'y a presque pas de bras de fer avec la CEDEAO, nous l'encourageons dans ce sens, à mettre en œuvre, prendre des dispositions pour que la CEDEAO ait toutes les facilités nécessaires pour que tout le monde s'aligne dans un cadre de dialogue qui n'a pas besoin de passer par des intermédiaires. Le dialogue résout tous les problèmes. On n'a pas besoin de remonter ça à un quelconque niveau pour qu'on n'y trouve des solutions. Et le rôle du gouvernement se sera de pouvoir appliquer les solutions consensuelles qui auraient été trouvées. Je lui demande donc de prêter une attention particulière à la souffrance du peuple, parce que la Guinée, ce n'est pas seulement Conakry. A l'intérieur du pays, il y a la misère qui ne dit pas son nom. Ce n'est pas en essayant de gérer de cette façon unilatérale la transition que ça va marcher. Parce qu'une telle façon de gérer le pays va forcément créer des frustrations. Et quand les gens sont frustrés, ils vont agir d'une façon incontrôlable. Donc, nous demandons à ce qu'il y ait un autre regard afin de faire en sorte qu'il y ait une gestion participative et consensuelle de cette transition. Nous tous aimons ce pays. Et dans ce cadre-là, à l'avènement du CNRD, nous n'avons pas hésité à les supporter. L'engouement qu'il y avait à partir du 05 septembre ce n'est plus le même aujourd'hui.

Interview réalisée par
Amadou Tidiane Diallo

CONCLUSION D'UN ACCORD ENTRE LA CEDEAO ET LA GUINÉE

Le ministre des Affaires étrangères fait part de sa satisfaction

Sur sa page Facebook, le ministre guinéen des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de l'Intégration africaine et des Guinéens de l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté, s'est réjoui de la conclusion d'un accord entre les experts de la CEDEAO et la Guinée sur le chronogramme de la transition.



indiqué plus haut, un accord a été trouvé entre les deux parties. Réagissant à cet accord, sur sa page Facebook, le ministre guinéen des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de l'Intégration africaine et des Guinéens de l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté, a indiqué que l'arbre à palabres africain ne produit pas de fruits de sanctions. Il a tenu à remercier la commission de la CEDEAO et le médiateur Thomas Boni Yayi pour avoir écouté et compris le message des autorités et du peuple de Guinée. « L'arbre à palabres africain ne produit pas de fruits sanctions. La Guinée est membre fondateur de la CEDEAO. Merci aux Chefs d'Etats, à la Commission et au Médiateur de la CEDEAO d'avoir écouté et compris le message de notre cher pays. La lutte continue », a déclaré le ministre Morissanda Kouyaté.

Au terme de leur mission technique qui s'est déroulée du 16 au 21 octobre, des experts de la CEDEAO sont finalement parvenus à trouver un compromis avec la Guinée sur la durée de la transition guinéenne qui est fixée désormais à 24 mois. Un compromis qui est intervenu à la veille de la date-butoir donnée à la Guinée par l'organisation sous-régionale, pour éviter de se voir imposer des sanctions plus lourdes. Heureusement, il y a eu plus de peur que de mal. Comme

Kèfina Diakité

Fanyé (Forécariah)

Le domaine agricole du colonel Doumbouya revendiqué par un cadre de l'UFDG

Le samedi dernier, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, est allé visiter son vaste domaine agricole de 59 hectares, à Fanyé, dans la préfecture de Forécariah. Il n'en a pas fallu davantage pour que Sékou Chérif Fadiga, un cadre de l'UFDG et se réclamant un des ayants-droit, monte au créneau pour crier à la spoliation. Il l'a fait savoir sur sa page Facebook.

« Je viens d'apprendre depuis ma retraite parisienne que le colonel Mamadi Doumbouya, président de la transition guinéenne se fait propriétaire de notre domaine agricole, sis à Kily Fanyé dans la sous-préfecture de Mafèrinyah. C'est un domaine de 47 hectares qu'il aurait fait acheter par l'entrepreneur indien Achok, patron de la Société Topaz à des ayants-droits de notre famille pour un montant de 1.800.000.000 francs sans que nous autres ayants-droits aient été mis au courant. Profitant de la faiblesse de position de

nos parents, la Société Topaz s'en fait acquéreur pour ensuite le rétrocéder au colonel Mamadi Doumbouya. C'est pendant mon séjour en Guinée pour les funérailles de ma mère en Mai-juin 2022 que j'ai été mis au courant de la duperie. Sous ma conduite, tous les autres ayants-droits qui sont des centaines de personnes de la famille FADIGA, nous avons engagé des démarches en vue de nous rétablir dans notre droit. Pendant que l'enquête suit son cours, la famille devant se retrouver en conclave pour tirer les choses au clair,

j'apprends que Mamadi Doumbouya a commencé à viabiliser le domaine et s'y est rendu ces jours-ci pour superviser les travaux qu'il y a entrepris. J'ai du respect pour la fonction que Mamadi Doumbouya assume à la tête de l'Etat, mais je ne me laisse pas intimider, même au prix de ma vie. Je n'accepte pas cette spoliation et ne l'accepterai jamais. Je prends à témoin l'opinion publique nationale ! », a réagi Sékou Chérif FADIGA.

Kèfina Diakité

THIERNO BELLA TUÉ PAR BALLE À BAMBETO MAGASIN

Les témoignages émouvants de son père et de son maître

Thierno Bella Diallo, âgé de 16 ans, originaire de la région de Labé, dans la sous-préfecture de Popodara (Kalyabhe) a été tué lors des échauffourées entre forces de l'ordre et manifestants le jeudi 20 octobre 2022. Mécanicien de profession, Bella a reçu la balle au niveau de son œil aux environs de 17h, alors qu'il jouait au ballon avec ses amis au terrain à Bambeto magasin. Il est mort sur place.



Dans sa famille à Dar Es Salam dans la commune de Ratoma où notre reporter s'est rendu, c'est la consternation. Transporté à l'hôpital Jean Paul II, le corps du jeune adolescent a été finalement ramené en famille à la mosquée Diakiteyah où il a passé la nuit. Réunie dans ce lieu de culte dans la matinée du vendredi 21 octobre 2022, la famille avait voulu enterrer le corps en l'absence des autorités. Mais les parents ont finalement pris le corps pour le transporter à l'hôpital Ignace Deen. A en croire son maître Alpha Oumar Sow, la victime vivait avec lui depuis son jeune âge dans le garage. Il explique comment il a appris son décès : « On était au garage du matin jusqu'au soir. Parce qu'à chaque événement, je mobilise les enfants puisque je n'accepte qu'ils sortent. Parce que nous avons les véhicules de nos clients pour les suivre afin d'éviter que les forces de l'ordre viennent les détruire ou les jeunes manifestants. Donc nous sommes restés jusqu'à 17h et on s'est séparés pour que chacun rentre chez soi. Mais à chaque 17h, les jeunes se retrouvent au terrain de Kabakoudouya dans le quartier pour jouer au ballon. Au moment où ils jouaient, les forces de l'ordre ont quitté la route pour rentrer dans les quartiers. Il (Bella) était dans les guichets. Certains parmi eux ont vu les agents. Au moment où il retournait pour voir d'où venaient les agents, un d'entre eux a tiré sur lui au niveau de son œil. Mais en ce moment, moi j'étais assis à la maison de sa famille pour préparer du thé. C'est là-bas

j'ai reçu un appel soi-disant que Bella a reçu une balle qui est finalement mort sur place. Après il a été transporté à l'hôpital Jean Paul II », a-t-il raconté.

Avec des larmes aux yeux, le père de la victime est sous le choc. Le fils aîné de Maître d'Alassane Diallo maçon revient sur comment il a appris le décès de Thierno Bella Diallo, avant de déclarer avoir pardonné à son fils, mais jamais à son bourreau. « C'est vers 17h que mon frère m'a appelé au téléphone lorsque j'étais au travail pour demander le numéro de mon fils. Après je lui ai dit que je ne retiens pas le numéro en tête. Après, il a insisté de le lui donner en urgence sans me dire pourquoi. En allant à la maison pour chercher le numéro, il m'a rappelé pour me dire que Bella a reçu une balle. Quelques minutes plus tard, c'est sa maman qui m'appelle pour confirmer que Bella est mort par balle. Arrivé à la maison à la Cimenterie, tout le monde était déjà parti à Bambeto où il vit avec sa grand-mère. J'ai tout fait pour arriver également à Bambeto, mais c'était impossible avec la manifestation. Donc c'est ce matin-là que je suis venu. Donc nous envoyons le corps à la morgue d'Ignace Deen pour faire l'autopsie. Après ça on enterre le corps. J'ai pardonné à mon enfant, mais jamais à son bourreau », a-t-il conclu.

A rappeler que par rapport aux échauffourées du jeudi 20 octobre, le FNDC a fait un bilan de trois morts. Un bilan qui s'est alourdi le vendredi, avec deux autres morts.

Amadou Tidiane Diallo

Procès du 28 septembre

Une des têtes d'affiche fait des déballages à la barre

Très attendu, c'est le mercredi 19 octobre 2022 que Aboubacar Diakité dit Toumba a été invité à la barre par le président du Tribunal criminel de Dixinn pour donner sa version des faits, ce, après l'interrogatoire du capitaine Moussa Tiégboro Camara et Marcel Guilavogui.



Dès l'entame de ses propos, l'accusé a commencé par formuler des prières pour les victimes du massacre du 28 septembre 2009 avant de promettre de dire toute la vérité et rien que la vérité : « Monsieur le président, merci de me donner la parole pour dire ma part de vérité dans cette affaire. J'ai observé mes coaccusés s'inscrire dans la négation totale. Monsieur le président, lorsque vous vous êtes rendus à la maison centrale pour nous signifier les accusations, je vous avais fait une promesse que si le procès a lieu, je ne vous ferais aucunement souffrir. Je voudrais rassurer tout le monde que mes avocats n'ont pas menti sur ma maladie. Tout ce que je dirai à la barre ici, si je mens, que Dieu ne me pardonne jamais. Si je falsifie

une virgule, que Dieu ne me pardonne pas. Je n'ai pas peur de quelqu'un, je dirais toute la vérité pour que le peuple de Guinée sache ce qui s'est passé », rassure l'ancien aide du camp de Moussa Dadis Camara.

Aboubacar Diakité décontracté, a rappelé ses relations avec Dadis, l'avènement du CNDD à l'époque, la structure du commandement à la présidence, le recrutement de Kaliah et comment ils ont été armés. Il a promis de satisfaire la curiosité du public sur les événements douloureux du 28 septembre 2009. « Le cas des recrues de Kalia, moi, je ne connais rien dans cette affaire. Général Sékouba Konaté ne connaît rien dans cette affaire. Même Marcel et Pivi

également. Le recrutement n'a pas suivi les critères normaux. Il y a eu un recrutement sélectif. Que des proches du président Dadis parce que je ne veux pas parler de l'affaire de communauté. Un jour, je suis venu à la présidence, j'ai vu de nouveaux visages, ils m'ont dit que c'est le président Dadis qui les a fait venir. Que le président Dadis se rappelle, un jour à 2 heures du matin, il a appelé le commandant du Km36 lui disant de s'apprêter à recevoir un groupe. C'est le commandant du Km36 qui me l'a dit. Un soir, nous sommes allés chez Gono Sangaré, j'ai vu des gens. Le président Dadis ne va pas me dire le contraire. J'ai vu des centaines d'hommes armés de flèches et de machettes. J'étais surpris. Je n'ai rien dit, je me suis ressaisi. Maintenant qu'est-ce que le président a fait ? Lui et les gens là sortent par une autre porte, je ne sais pas où ils sont partis. Et, ils ne sont revenus qu'à 5 heures du matin. Et, j'ai avoué directement au président que je ne suis pas content de ce qu'il m'a fait. Toumba n'était plus considéré. Général Sékouba Konaté aussi n'était pas associé. Donc, c'est pour vous dire que l'affaire des recrues de Kalia, c'est Gono Sangaré, Théodore, Makambo, Bienvenu Lamah et le tout sous la coordination du président Dadis », a déclaré Toumba Diakité ajoutant que

Dadis Camara avait même donné l'ordre de fournir ses hommes là en armes. Ce qui fut fait.

Devant les juges du tribunal délocalisé de Dixinn, l'ancien aide de camp de Dadis lors des douloureux événements qui ont coûté la vie à 157 guinéens, selon les Nations unies, est revenu sur ses relations avec Marcel Guilavogui, son co-accusé. A en croire Toumba Diakité, Marcel Guilavogui était fortement impliqué dans la prise du pouvoir par le CNDD en 2008, en ajoutant qu'il agissait par conviction : « Marcel Guilavogui agissait par conviction, c'est un jeune que je connais et j'ai aimé. Il était caporal, c'est moi qui l'ai gradé sous-lieutenant (...). Au moment où on cherchait le pouvoir, Marcel avait bénéficié d'une bourse en Union Soviétique. Mais on l'a dissuadé d'y aller, il était un élément important pour nous au Camp Alpha Yaya Diallo dans le cadre du coup d'État. Marcel je l'ai aimé, je l'ai approché parce que moi je suis sincère. Mais il ne relevait pas du Salon », a-t-il déclaré.

Dans sa déclaration, il a promis de faire la synthèse des événements du 28 septembre, sans rien modifier. « Je suis aujourd'hui ici résolu à faire la synthèse, le synopsis général des événements du 28 septembre dans la sincérité (...) pour permettre à la cour

en général et le peuple de Guinée d'avoir une visibilité qui ne souffre d'aucune ambiguïté », a-t-il mis en avant.

Poursuivant, il a fustigé les dépositions de ses co-accusés qui ont défilé avant lui à la barre : « Nous sommes tous militaires, mais j'ai vu des co-accusés s'inscrire dans la négation totale (...) Malheureusement pour certains, ils n'ont pas connu Toumba. Toumba est un homme de parole mais Toumba n'a pas peur, je n'ai peur que du Tout-Puissant Allah. Tout ce que moi j'ai fait, j'ai bien réfléchi (...) Je n'ai de dent contre personne. Tous ceux qui sont là savent ma sincérité », a-t-il déclaré.

Cependant, irrité par les propos de Marcel Guilavogui, le substitut du procureur Amadou Diallo qui estime que celui-ci a souscrit à la dénégation systématique, a déclaré que les leaders politiques viendront témoigner en temps opportun. « Au moment venu, nous ferons en sorte que Cellou Dalein Diallo, Sidya Touré et Bah Oury viennent à la barre pour témoigner », a indiqué l'ancien procureur du TPI de Forécariah.

Le dossier a été renvoyé à ce 24 octobre pour la suite des débats.

Amadou Tidiane Diallo

Manifestations des 20 et 21 octobre

La liste des victimes s'allonge

Les manifestations des 20 et 21 octobre, à l'appel du FNDC dissous, dans le Grand Conakry, ont fait de nouveaux cas de morts et des destructions de biens publics et privés, comme beaucoup le craignaient, allongeant ainsi la liste des victimes dans notre pays.

Il faut reconnaître que ce sont les quartiers situés le long de la route «Le Prince» (communément appelée l'Axe) : Hamdallaye, Bambeto, Wanindara, T7, T8, Cimenterie, Bailobayah qui sont souvent le théâtre de violences enregistrées lors des manifestations politiques à Conakry. C'est le même scénario auquel l'on a assisté les 20 et 21 octobre lorsque le FNDC dissous a appelé à manifester dans le Grand Conakry. Il y a eu de nouveaux cas de morts et des destructions de biens publics et privés. Par contre, dans les

quartiers situés sur l'autoroute Fidel-Castro, la circulation était plutôt fluide, les populations vauquaient librement à leurs occupations quotidiennes. Et beaucoup se sont demandé sur l'opportunité d'organiser une manifestation le jour où devrait se tenir la session inaugurale du cadre de dialogue inclusif inter-guinéen. Surtout que depuis quelques jours, le médiateur Thomas Boni Yayi et les experts de la CEDEAO étaient à Conakry pour une étude technique du chronogramme adopté par le CNT, l'organe législatif de la transition. Pendant les onze années du régime Condé, des

sources indiquent que quelque 700 manifestations auraient été organisées à travers le pays, avec leur lot de morts et de destructions de biens publics et privés. Pour beaucoup, les Guinéens n'en ont plus besoin. L'heure devrait plutôt être à l'Union sacrée pour une transition réussie dans notre pays. Ces cycles manifestations-répressions sont de nature à ternir l'image de la Guinée à l'international et auprès des organisations de défense des droits de l'homme. A méditer !

Kéfina Diakité



SECTEUR DE L'ÉLEVAGE Les victimes de la grippe aviaire demandent à être indemnisées

Le collectif des victimes de la grippe aviaire a organisé un sit-in le mercredi 19 octobre 2022 devant le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage pour protester contre la non prise en charge des 111 victimes de la grippe aviaire qui ont perdu au total 400 000 poules, l'équivalent de plus de 40 milliards de GNF.



Les manifestants arboraient des t-shirts sur lesquels on peut lire : « **Oui à l'indemnisation, non aux prêts remboursables** » et des affiches sur lesquelles on peut lire également entre autres « **Nous mourons à petit feu, nous risquons la prison à cause des dettes ! M. le ministre** ».

Quand les manifestants ont commencé à protester devant le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Mamadou Nagnalen Barry, le ministre se frayait le chemin sans prêter une oreille attentive aux préoccupations de ces apiculteurs, qui l'ont bloqué durant une dizaine de minutes, avant de forcer le passage sans dire un seul mot. Les manifestants qui ont poursuivi le véhicule du ministre sans succès, sont revenus devant le ministère pour continuer à protester. Au terme de la manifestation, Madame Soumah Mariama Keïta, porte-parole des victimes ne cache pas son mécontentement du fait que le ministre Mamadou Nagnalen Barry ait refusé catégoriquement de les écouter : « **Nous sommes venus ici juste pour manifester notre mécontentement, notre insatisfaction. Près de 8 mois, on est là en train de courir derrière notre ministre. On a accepté l'abattage de nos poules parce que c'est un problème de santé publique, pour sauver la pauvre population au détriment de nos fermes. On s'est sacrifiés, on a sauvé d'autres fermes aussi parce qu'une ferme infectée peut contaminer plus de 1000 fermes, mais on s'est sacrifiés pour qu'on abatte nos poules,**

et le code nous dit que le département peut venir abattre, mais ils doivent nous indemniser et c'est pour ça qu'on est là. Et le ministre ne veut pas nous rencontrer et c'est devant vous tous vous avez vu comment il nous a jetés à la porte. On est venus le rencontrer, comme il a la force, il a utilisé la force pour passer. Mais on continuera le combat jusqu'au niveau de la présidence », promet-elle.

Djouma Diallo, PDG de Djouma Boutique, est l'une des 111 victimes qui a perdu 7 000 têtes de poules pondueuses. Il déclare ceci : « **Moi personnellement, j'ai une ferme à Somaya. J'avais 7 000 têtes de poulets pondueuses. J'ai élevé ces poules durant plusieurs mois. Quand les poules ont commencé à être rentables, on nous dit qu'il y a une maladie qui est rentrée dans la zone, il faut abattre toutes les poules qui sont dans la zone pour ne pas que ça contamine d'autres, on a dit d'accord, mais à quelle condition on abat nos poulets ? Ils nous ont dit qu'ils vont abattre nos poulets après ils vont nous dédommager, on va continuer, on a accepté, mais depuis 7 à 8 mois ils n'ont rien fait pour nous. On n'est pas contents et il faut qu'on nous dédommage** », a-t-il dit, avant de dire que plusieurs d'entre eux ont des problèmes avec leurs créanciers.

Ces victimes qui ne comptent pas s'arrêter là vont prendre d'autres dispositions pour se faire entendre davantage jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.

Amadou Tidiane Diallo

TRIBUNAL CRIMINEL DE DIXINN Les confidences de l'accusé Toumba Diakité

Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba, a comparu le mercredi 19 octobre 2022, au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry, au compte du procès du massacre du 28 septembre 2009. Il a mis l'occasion à profit pour se prononcer sur le cas des recrues de Kalia, qui ont été pointées du doigt dans les tueries et les viols au stade.

« Le cas des recrues de Kalia, moi, je ne connais rien dans cette affaire. Général Sékouba Konaté ne connaît rien dans cette affaire. Même Marcel et Pivi également. Le recrutement n'a pas suivi les critères normaux. Il y a eu un recrutement sélectif. Que des proches du président Dadis, parce que je ne veux pas parler de communauté. Un jour, je suis venu à la présidence, j'ai vu des nouveaux visages, ils m'ont dit que c'est le président Dadis qui les a fait venir. Que le président Dadis, un jour à 2 heures du matin, a appelé le commandant du Km36 lui disant de s'apprêter à recevoir un groupe. C'est le commandant du Km36 qui me l'a dit. Un soir, nous sommes allés chez Gono Sangaré, j'ai vu des gens, le président Dadis ne va pas me dire le contraire. J'ai vu des centaines d'hommes armés de flèches et de machettes. J'étais surpris. Je n'ai rien dit, je me suis ressaisi. Maintenant, qu'est-ce que le président a fait? Lui et les gens-là sortent par une autre porte, je ne sais pas où ils sont partis. Et ils ne sont revenus qu'à 5 heures du matin. Et, j'ai avoué directement au président que je ne suis pas content de ce



qu'il m'a fait. Toumba n'était plus considéré. Général Sékouba Konaté aussi n'était pas associé. Donc, c'est pour vous dire que l'affaire des recrues de Kalia, c'est Gono Sangaré, Théodore, Makambo, Bienvenu Lamah et le tout sous la coordination du président Dadis », a révélé Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba qui a par ailleurs conseillé à Moussa Dadis Camara de demander pardon au peuple de Guinée. « Il ne faut pas que Dieu te hisse jusqu'à un certain niveau au sommet de ton expérience. Tu as commandé ce pays, même

ceux qui nous jugent aujourd'hui... Ceux qui devraient conseiller le président Dadis, c'est de lui dire de venir dire, moi le président Dadis, c'est moi qui vous commandais. C'était moi le commandant en chef des forces armées guinéennes, président de la République. Donc, ce qui s'est passé, c'est moi. Et, je demande pardon au peuple de Guinée. C'est ça un homme. Il a peur de quoi? », a indiqué Toumba Diakité, qui est attendu ce lundi 24 octobre pour la suite des débats.

Kéfina Diakité

DIABATY DORÉ À PROPOS DE L'ACCORD AVEC LA CEDEAO « Nous n'accepterons pas... »

Diabaty Doré, président du RPR, par ailleurs vice-président de l'ANAD, a, lors de l'Assemblée générale de l'UFDG du samedi 22 octobre, a martelé qu'ils n'accepteront pas les résultats des discussions de la CEDEAO et du gouvernement sans les acteurs majeurs.

Le vendredi dernier, les experts de la CEDEAO et la Guinée sont parvenus à un accord sur la durée de la transition (24 mois). Ce qui a fait réagir bon nombre d'acteurs politiques et de la société civile. Ainsi, Diabaty Doré, président du RPR, par ailleurs vice-président de l'ANAD, a, lors de l'Assemblée générale de l'UFDG du samedi 22 octobre, a martelé qu'ils n'accepteront pas les résultats des discussions de la CEDEAO et du gouvernement sans les acteurs majeurs. Ce qui veut dire clairement qu'ils vont rejeter l'accord trouvé entre les experts de la

CEDEAO et les autorités de la transition. « Il ne faut pas qu'on vous mente, le communiqué de la CEDEAO d'hier n'a pas donné une date précise par rapport à la durée des 24 mois. Il sort hier, il dit que ça va commencer à partir du 1er janvier 2023. Nous n'accepterons pas. Ce n'est pas une dictature, une monarchie qu'on va installer en Guinée comme le Tchad. Ça ne se passera pas en Guinée. Et la CEDEAO ne peut pas aller discuter avec la junte, avec le gouvernement sans les acteurs majeurs », a déclaré Diabaty Doré. Il a par ailleurs annoncé que la coalition ANAD se retrouvera bientôt pour faire

part de sa position quant au compromis trouvé entre la CEDEAO et le CNRD sur la durée de la transition. A noter que le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a dit dans son discours que les 24 mois commencent à courir à partir du 1er janvier 2023. Ce qui n'est pas encore validé par la conférence des chefs d'Etat de la CEDEAO, qui devraient se réunir à la mi-décembre à Abuja pour trancher. En attendant, les Guinéens et tous les acteurs de cette transition vont devoir prendre leur mal en patience.

Kéfina Diakité

Société

Comment récupérer l'argent logé dans le compte bancaire ou mobile money d'un proche décédé ?

Chaque jour, ce sont des centaines de personnes qui passent l'arme à gauche. Ces personnes avant de mourir, avaient soit un compte bancaire ou un compte mobile money, ou les deux à la fois. Et un compte, ce sont des informations personnelles. Quand on meurt, on meurt avec, sauf quelques rares personnes qui partagent les informations de leurs comptes à des personnes de confiance. Alors, comment les proches des morts qui n'ont pas fourni les détails de leurs comptes aux siens vont-ils pouvoir récupérer cet argent en comptes bancaires ou comptes mobile money ?

Pour obtenir les réponses à ces interrogations, l'Aigleinfos a demandé à quelques banquiers et autres personnes ressources. Qu'il s'agisse d'un compte bancaire ou d'un compte mobile money, les proches du titulaire du compte doivent fournir un certain nombre de documents.

A Vista Bank, pour récupérer un compte d'un proche décédé, il faudra fournir un certain nombre de dossiers originaux avec leurs photocopies. Il s'agit de la déclaration de décès du client ; un extrait d'acte de décès délivré par l'état-civil ; une pièce d'identité du défunt ; un jugement d'hérédité ; un certificat de non appel et de non opposition ; des actes de naissance des ayants droit ou jugement supplétif ; un certificat de mariage ou jugement supplétif ; le procès-verbal du conseil de famille et le certificat de résidence, carte d'identité et deux photos d'identité de l'administrateur.

« C'est après le traitement du dossier que la famille aura accès au compte, parce que ça sera étudié juridiquement pour voir s'il n'y a pas de faille », explique notre interlocuteur.

Du côté d'Ecobank, les pièces constitutives des dossiers de succession pour les clients décédés sont à peu près les mêmes documents que ceux demandés à Vista Bank. « Toute personne contactant la banque pour le décès d'un client doit fournir un certificat de déclaration de décès du client; le procès-verbal du conseil de famille désignant l'administrateur de la succession signé par le chef de quartier ou notarié; le jugement d'homologation du tribunal territorialement compétent à connaître de l'affaire, c'est-à-dire le tribunal de la commune du défunt; un



certificat de non appel délivré dix (10) jours après le jugement d'homologation; la carte bancaire du client et tous les autres effets, chèquiers; la pièce d'identité en cours de validité de l'administrateur désigné; la demande manuscrite de l'administrateur désigné précisant la suite à donner au compte dans nos livres et au cas où le compte est transformé en compte succession, l'administrateur désigné sera tenu de nous fournir, en plus des documents ci-dessus cités, la copie de la carte d'identité nationale, deux photos d'identité et un certificat de résidence », précise-t-on à Ecobank.

A la Société générale aussi, c'est pareil, mais il faudrait que les copies des documents soient certifiées et le numéro de compte bancaire du défunt soit à disposition.

A UBA, la première des choses, selon notre source, c'est de savoir d'abord dans quelle agence le défunt client a créé son compte. Ensuite, les proches du défunt doivent s'assurer qu'ils ont le numéro du compte bancaire du regretté. C'est après ces étapes qu'une liste des dossiers à fournir (Il ne nous a

pas communiqué lesdits dossiers) leur sera remise. Une fois que les documents exigés sont fournis à UBA, poursuit notre source, ils seront orientés vers un département juridique de l'entreprise pour traitement.

Dans toutes ces institutions bancaires, ces dossiers sont minutieusement traités avant de décider quoi que ce soit. Un membre d'une structure a eu de sérieuses difficultés pour récupérer le compte après le décès d'un des deux signataires du compte bancaire : « Nous avons, à un moment donné, confié notre argent de tontine à deux éléments de notre groupement. Ils ont décidé d'aller ouvrir un compte dans une banque de la place avec une double signature, c'est-à-dire que l'un ne peut pas décaisser l'argent sans la signature de l'autre. Quand un des deux signataires est décédé, on a voulu récupérer l'argent avec une signature. Mais la banque en question n'a pas accepté et elle nous a montré les procédures à suivre pour qu'on ait accès à notre argent. On a fourni tous les dossiers qu'ils ont demandés. Malgré tout, on a fait près d'un an en train de courir derrière la dame qui était chargée du dossier. Finalement, on a eu notre argent, mais avec beaucoup de patience dans l'amertume »

Les comptes mobiles money, que détiennent la majorité des personnes possédant un téléphone, ont les mêmes exigences que les banques. Sauf que dans la demande, le

nouvel administrateur du compte doit indiquer le mode de remboursement soit par transfert sur le compte de l'administrateur, soit par réinitialisation : « Il y a beaucoup de dossiers à rechercher et qui coûtent cher. Donc, avant d'engager le processus de récupération du compte Orange Money d'un membre de la famille décédé, il faudra d'abord vérifier s'il a laissé suffisamment d'argent sur son compte en faisant le dépôt d'un petit montant, au moins 1 000 GNF sur le numéro à partir duquel le défunt a créé son compte. Une fois que vous faites ça, vous recevrez automatiquement un message vous montrant le solde. Si vous y trouvez beaucoup d'argent, vous allez en ce moment engager des démarches pour le récupérer. Mais si vous faites le contraire, c'est-à-dire faire des dépenses pour récupérer un compte dans lequel il n'y a rien, vos efforts seront inutiles », explique un travailleur de Orange finances Guinée.

Abdoulaye dont le frère est décédé, a tenté de récupérer l'argent qui se trouve dans le compte OM du défunt. Très malin, et avec de la chance, il a pu récupérer les 480 mille GNF qu'a laissés son frère : « Quand mon frère Mory est décédé, il avait laissé un montant sur son compte Orange Money, mais je ne savais pas c'était combien. Un jour, je me suis rendu au siège d'Orange pour faire la déclaration avec la carte nationale d'identité du défunt afin qu'ils m'aident à avoir cet

argent. Ils m'ont remis une liste de documents à fournir. Quand j'ai regardé cette liste, je me suis dit de chercher à savoir d'abord le montant exact qui est sur le compte avant d'engager n'importe quelle démarche. Parce que les frais des dossiers à fournir dépassaient les 500 mille francs guinéens. S'il n'y a pas plus de 500 mille francs guinéens dans le compte, vaut mieux laisser tomber. Quand ils ont fait sortir le solde du compte, c'était 480 mille et quelque. Sur place, je leur ai proposé que je vienne avec la veuve, la femme de mon frère, pour qu'ils nous aident à avoir les 300 mille francs guinéens et qu'ils prennent le reste de l'argent. Ils ont refusé et m'ont demandé d'aller fournir les dossiers. Finalement, j'ai quitté. Arrivé à mon lieu de travail, j'ai beaucoup réfléchi sur comment récupérer cet argent sans passer par la réunion des dossiers qu'ils m'ont demandés. J'ai sorti la carte nationale d'identité du défunt dans ma poche pour la lire et relire. Entre-temps, j'ai eu l'idée de tenter d'introduire les quatre chiffres de sa date de naissance comme code secret de son compte Orange Money. Dès que j'ai essayé, automatiquement c'est validé. J'ai eu accès au compte. J'ai dit Dieu merci, je me suis directement levé pour aller retirer l'argent dans le compte. C'est comme ça que moi j'ai réussi, il y a quelques années de cela ».

Contrairement à ce que pensent certains, ce n'est pas la mairie qui délivre le certificat de décès. C'est un travail de l'hôpital. Quant au jugement d'hérédité, ce sont des tribunaux qui le délivrent. Au tribunal de première Instance de Mafanco, il coûte 300 mille francs guinéens. Avec ces nombreux dossiers à fournir, certaines familles auraient du mal à réunir, beaucoup de comptes ne pourront pas être récupérés par les proches des personnes décédées. A qui va revenir alors tout cet argent bloqué dans les banques et les comptes mobile money ? Le mieux ne serait-il pas d'avoir une personne de confiance à qui, il faut partager ses informations bancaires ?

Amadou Tidiane Diallo

Lisez le journal
numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Etablissements d'Enseignement technique

Lancement des épreuves du concours d'entrée

Dans un communiqué publié dans la presse le 22 octobre, le ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle informe les parents d'élèves, les apprenants, les inspections régionales, les directeurs communaux de Conakry, d'écoles et les encadreurs que les épreuves du concours d'entrée dans les établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle session 2022 seront lancées ce lundi 24 octobre.



Cette année, ils seront plus de 19 000 candidats à affronter les différentes épreuves sur l'ensemble du territoire national. Ce concours organisé chaque année pour donner la chance aux

jeunes de bénéficier d'une formation de qualité en vue d'une insertion socioprofessionnelle du marché de l'emploi. A cet effet, les Inspecteurs Régionaux de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et les Directeurs d'écoles sont invités, chacun en ce qui le concerne, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution des présentes instructions, apprend-on du communiqué du le ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Il faut reconnaître que les autorités de la transition, à leur tête le colonel Mamadi Doumbouya, continuent de poser des actes concrets allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le secteur de l'éducation dans

son ensemble. Des réformes courageuses sont en train d'être menées, des décisions saluaires sont prises du pré-universitaire au supérieur en passant par le professionnel pour changer positivement la donne. En plus de ses visites dans certaines universités publiques de Conakry, le colonel-président Mamadi Doumbouya a mis à disposition des bus pour faciliter le déplacement des étudiants aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. Et pour la première fois depuis des années, les bourses d'entretien des étudiants ont connu une légère augmentation. Il y a quelques jours, le locataire du palais Mohammed V a institué par décret, des bourses d'études et d'entretien dans les institutions d'enseignement technique et de formation

professionnelle publiques, avec la grille suivante: les écoles de santé : 150 000 Gnf; autres filières : 150 000 Gnf; les Écoles nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE) 200 000 Gnf; les Écoles nationales des eaux et forêts (ENATEF) 200 000 Gnf; le Centre d'Études environnementales durables (CEED) 200 000 Gnf; les Écoles régionales des arts et métiers (ERAM) 200 000 Gnf; les Écoles normales d'instituteurs (ENI) 250 000 Gnf. Pour beau coup, l'institutionnalisation des bourses d'entretien dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle incitera à coup sûr bon nombre de bacheliers à ne plus regarder que l'université.

Kéfina Diakité

Coyah

Charles Wright instruit d'engager des poursuites contre le directeur préfectoral de l'Habitat

Alphonse Charles Wright a donné des instructions au Procureur général près la Cour d'Appel de Conakry, d'engager des poursuites judiciaires contre le Directeur préfectoral de l'habitat de Coyah. On reproche à Lansary Sylla de se livrer au « détournement de biens publics, enrichissement illicite d'agents publics et complicité ».

Dans un document adressé au procureur général près la cour d'appel de Conakry, le ministre de la Justice a mentionné ceci : « Monsieur le Procureur Général, en application des dispositions de l'article 37 du Code de procédure pénale, il vous est enjoint par la présente versée au dossier de la procédure d'engager des poursuites judiciaires pour des faits précités contre Monsieur Ousmane Lansary SYLLA, Directeur préfectoral de l'Habitat de Coyah et autres pour des faits précités »

Dans ce même document, Alphonse Charles Wright a précisé que par courrier en date du 19 septembre 2022, enregistré sous le numéro 2403/MJDH/CAB du Collectif des Jeunes pour le Développement de Coyah, il a été porté à la connaissance du

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des droits de l'homme, « la vente illicite des parts de terrains revenant à l'Etat dans les multiples opérations de lotissement par les coutumiers, soit environ des milliers de parcelles dont la valeur marchande est évaluée à des milliards de francs guinéens. Il résulte de ladite dénonciation que les personnes mises en cause s'enrichissent par ce mode opératoire au préjudice de l'Etat, d'où l'enrichissement illicite présumé et complicité qui sont constitutifs de faits répréhensibles susceptibles d'établir la responsabilité pénale individuelle des mis en cause, sous réserve bien entendu du respect de la présomption d'innocence. La même source indique que pour l'établissement de chaque plan de masse, les personnes

mises en cause exigent le paiement aux citoyens de la somme d'un million cinq cent mille francs guinéens (1 500 000 GNF) et ne versent au service des impôts de la préfecture de Coyah que deux cent cinquante francs guinéens (250 000 GNF), chose contraire aux règles de gestion transparente de la chose publique ».

Conformément à l'article 37 du Code de procédure pénale, Charles « enjoint d'engager ou de faire engager les poursuites judiciaires ou de saisir la juridiction compétente de telles réquisitions écrites que nous jugeons opportunes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique pénale de notre institution en procédant à des poursuites judiciaires sans délai de tous les cadres de la Direction préfectorale de l'Habitat dont la responsabilité



pénale requiert des postes dans le cadre de la manipulation frauduleuse des fonds publics.»

Le Garde des Sceaux dit attacher du prix à l'exécution

de la présente instruction et attend un compte rendu sur le déroulement de la procédure conformément à la loi.

Amadou Tidiane Diallo

Participation guinéenne aux interclubs de la CAF *Comment vaincre le signe indien ?*

Depuis le triplé historique du Hafia FC dans les années 70 (1972, 1975, 1977) en coupe des clubs champions et le sacre du Horoya AC en coupe des vainqueurs de coupes en 1978, les représentants guinéens peinent à aller au bout des deux compétitions interclubs de la CAF, à savoir la ligue des champions et la coupe de la confédération. Comment vaincre le signe indien ? C'est la question que beaucoup se posent aujourd'hui.



Cette année, ils étaient quatre clubs guinéens engagés au départ dans les interclubs de la CAF. L'académie SOAR en ligue des champions, la SAG de Siguiri et le Milo FC de

Kankan en coupe de la confédération sont tous passés à la trappe de façon prématurée. Désormais, seul le Horoya AC reste en lice, pour le plus grand bonheur de ses dirigeants

et de ses supporters. Les rouge et blanc de Matam ont réussi le 16 octobre dernier à valider leur ticket pour la phase de groupes de la prestigieuse ligue des champions. Ils ont réussi

l'exploit d'éliminer l'Asec Mimosas d'Abidjan, l'un des clubs phares de la Côte d'Ivoire, voire du continent. A l'aller, en déplacement, le représentant guinéen a créé la surprise en s'imposant 1-0 face à la formation ivoirienne dans ses propres installations. Au retour, les deux équipes se sont quittées sur un score de parité (1-1). Ce qui est synonyme de qualification pour le Horoya AC pour la phase de groupes de la compétition. A rappeler que depuis le triplé historique du Hafia FC dans les années 70 (1972, 1975, 1977) en coupe des clubs champions et le sacre du Horoya AC en coupe des vainqueurs de coupes en

1978, les représentants guinéens peinent à aller au bout des deux compétitions interclubs de la CAF, à savoir la ligue des champions et la coupe de la confédération. De 1972 en 1978, les vert et blanc du Hafia FC ont remporté 3 finales pour 5 finales disputées en ligue des champions. C'était avec la formidable génération de Chérif Souleymane et de Petit Sory. Espérons que cette fois-ci, le Horoya AC, le club champion de Guinée créera la surprise en se qualifiant au moins pour le dernier carré de la ligue des champions de la CAF.

Kèfina Diakité

Burkina Faso

Appolinaire Joachim Kyelem de Tembela nommé Premier ministre

Docteur en droit, formé à Nice où il a également enseigné, il est auteur de plusieurs ouvrages. Le président de la transition au Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré, arrivé au pouvoir par un coup d'Etat fin septembre, a nommé vendredi comme Premier ministre, Appolinaire Joachim Kyelem de Tembela, un avocat de 64 ans.

« Appolinaire Joachim Kyelem de Tembela est nommé Premier ministre », indique un décret lu à la télévision publique par le secrétaire général du gouvernement Jacques Sosthène Dingara.

M. Kyelem de Tembela, avocat de profession est à la tête du Centre de recherches internationales et stratégiques, un groupe de réflexion.

Docteur en droit, formé à Nice où il a également enseigné, il est auteur de plusieurs ouvrages

notamment « Thomas Sankara et la Révolution au Burkina Faso – Une expérience de développement autocentré ».

Très critique sur les plateaux de télévision dont il est familier, il dénonçait les dérives de la transition sous le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, renversé par le capitaine Ibrahim Traoré, qui a pris le pouvoir lors d'un coup d'Etat le 30 septembre.

Le 14 octobre, une charte a été adoptée prévoyant la mise en place d'un gouvernement de 25 membres et d'une assemblée législative de 71 membres.

Le 24 janvier, des militaires emmenés par le lieutenant-colonel Damiba et regroupés au sein d'une junte appelée Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), avaient renversé le président Roch Marc Christian Kaboré, accusé d'incapacité face aux attaques jihadistes qui se sont multipliées au Burkina.

Mais ces attaques n'ont pas cessé en huit mois et un nouveau putsch a eu lieu le 30 septembre portant au pouvoir le capitaine Traoré qui a notamment invoqué la dégradation de la situation sécuritaire pour



justifier ce coup d'Etat.

« Depuis le 24 janvier, jusqu'au 30 septembre, nous avons constaté des dérives qui ont conduit à un recadrage de cette

transition », a résumé vendredi le capitaine Traoré dans son allocution lors de son investiture comme président.

AFP

*Lisez le journal
numérique sur le site*

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Tchad

Le pays sous tension et sous le choc après la répression des manifestations

Mahamat Idriss Déby Itno, jeune général de 39 ans sans aucune expérience politique avant son accession au pouvoir en avril 2022 à la suite du décès de son père, semblait avoir tiré son épingle du jeu. Mais avec la répression des manifestations de jeudi à Ndjamena et dans trois autres villes du sud du pays, certains observateurs s'interrogent tandis que les appels à la communauté internationale se multiplient.



Main tendu à l'opposition, agrément du parti des Transformateurs de Succès Masra ou encore du mouvement Wakit Tama, droit de manifester accordé à l'opposition, et dernièrement, organisation d'un dialogue national inclusif et souverain, Mahamat Idriss Déby Itno avait fait un quasi sans faute jusqu'ici, de l'avis de nombreux observateurs.

La communauté internationale, à commencer par l'UA, lui avait même manifesté une certaine compréhension en évitant les sanctions. Et certains opposants lui avaient reconnu une certaine « sagesse » dans la gestion de la transition, malgré quelques interventions musclées des forces de l'ordre lors de manifestations organisées par l'opposition.

Mais jeudi, les forces de l'ordre et de sécurité, dont les hommes de la DGSEE, l'équivalent de la garde présidentielle au Tchad, ont réprimé dans le sang à Ndjamena et dans d'autres villes du pays des manifestations contre le maintien à la tête de la transition du président Mahamat Idriss Déby Itno.

Le bilan est très lourd, une cinquantaine de morts, et quelque 300 blessés selon le nouveau chef du gouvernement, Saleh Kebzabo, qui a dénoncé « une tentative de coup d'État », en justifiant l'usage de balles réelles contre « une insurrection populaire en vue de s'emparer du

pouvoir par la force ».

L'opposition, elle, dénonce une « barbarie sans nom » organisée par le pouvoir pour étouffer dans l'œuf les manifestations. Succès Masra qui en appelle à la communauté internationale, a donné lui un bilan de 70 manifestants tués, des centaines de blessés et d'arrestations.

Du côté de la population, on est sous le choc, « c'est la première fois, de mémoire de Tchadien, qu'on a autant de morts dans la répression d'une manifestation », a déploré l'Église catholique vendredi. La Fédération internationale pour les droits humains évoque des « massacres de civils » et en appelle aussi à la communauté internationale pour « mettre fin à l'impunité dont jouit le régime de transition tchadien ». « Rien ne sera plus comme avant », renchérit un jeune journaliste de Ndjamena.

Dans un communiqué diffusé ce vendredi, le président de la Commission nationale des droits de l'homme, Mahamat Nour Ibedou dit son incompréhension face au déchaînement de violence contre des manifestants et rappelle, que « les assurances avaient été données par des sources sécuritaires haut placées, qu'aucune balle ne serait tirée contre d'éventuels les manifestants ». La CNDH annonce qu'elle diligentera une enquête pour situer les responsabilités.

RFI



Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Pourquoi le site www.kefinafasso.com

Depuis l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'on constate, avec bonheur, que des sites se sont créés en Guinée pour rapprocher davantage les populations des réalités des divers domaines de la vie nationale : politique, économie, culture, société, sport, santé, environnement, mines, développement durable, etc.

En lançant officiellement ce nouveau site d'information, dénommé www.kefinafasso.com, il est loin de nous la prétention de peindre en noir ou de brocarder tout ce qui a été fait à ce jour par la presse en ligne de notre pays.

“Kefinafasso” se donne pour mission principale, en toute indépendance, la collecte, le traitement et la publication des informations fiables et crédibles sur la Guinée, l'Afrique et le monde.

L'objectif visé est de se positionner dans l'espace médiatique comme un site indépendant d'information tous azimuts pour rassembler les citoyens qui font de la Nation le cadre déterminant de l'action politique, et de la politique sociale un fondement de la Fraternité, composante essentielle de l'unité nationale.

L'administration et la rédaction du site “kefinafasso” se distingueront, en tout temps, par leur ouverture aux critiques et suggestions pertinentes qui, à coup sûr, leur permettront de s'amender et de corriger

éventuellement des erreurs commises dans le processus de collecte, de traitement et de publication des informations.

La Guinée, notre pays, au regard de son passé qui divise plus qu'il ne rassemble ses fils, mériterait enfin que l'on lui déblaye le chemin menant à un développement harmonieux et multisectoriel. Pour ce faire, les médias en général et les sites d'information en particulier se doivent de jouer un rôle positif dans la construction d'une nation que nous voulons tous prospère et d é b a r r a s s é e définitivement de l'ethnocentrisme, du communautarisme, du régionalisme et du clientélisme sous toutes leurs formes. C'est cette mission ô combien noble et exaltante que le site “kefinafasso” ambitionne de mener sur le vaste chantier de l'information et de la communication au service exclusif des Guinéens de tous bords. Bienvenue et bonne lecture sur www.kefinafasso.com

La Rédaction

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****Six Entreprises Fintech D'Afrique Emergent Comme Finalistes du Ecobank Fintech Challenge 2022**

- Les six finalistes ont été choisis à l'issue d'une compétition très serrée entre plus de 700 fintechs provenant de 59 pays.
- La Grande finale se tiendra le 28 octobre au Centre Panafricain du Groupe Ecobank à Lomé, Togo.
- Les finalistes concourront pour le premier prix de 50 000 \$ et participeront au programme 'Ecobank Fintech Challenge Fellowship'.

Lomé, Togo, 13 octobre 2022 - Le groupe Ecobank, premier groupe bancaire panafricain privé, a annoncé les six finalistes de la cinquième édition du Ecobank Fintech Challenge. Les finalistes viennent d'Afrique du Sud, du Nigéria, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo.

Les six fintechs se sont démarquées parmi un pool très compétitif de plus de 700 candidatures venant de 59 pays en Afrique et au-delà. Les six finalistes se disputeront un prix d'une valeur de 50 000 \$ lors de la grande finale qui se tiendra au Centre Panafricain de Ecobank à Lomé, au Togo, le vendredi 28 octobre 2022.

Les finalistes de l'édition 2022, par ordre alphabétique, sont:

- Cauri Money, Sénégal
- DizzitUp, Togo
- MaishaPay, République démocratique du Congo
- Moni Africa, Nigéria
- Paycode, Afrique du Sud
- Touchand Pay, Nigéria

Cette 5^{ème} édition du Ecobank Fintech Challenge, sponsorisée par Arise, permettra à tous les finalistes de bénéficier du programme de mentorat Fintech de Ecobank. Au cours de ce programme, Ecobank les aidera à explorer les opportunités telles que :

- Le déploiement de leurs produits à une échelle panafricaine : une opportunité de poursuivre l'intégration avec Ecobank et potentiellement de lancer leurs produits et services dans tout ou une partie de l'écosystème panafricain des 33 pays de Ecobank.
- L'accès à la Sandbox Bancaire panafricaine du Groupe pour tester et développer leurs produits dans le marché panafricain.
- L'accès prioritaire aux partenaires capital-risque de Ecobank afin d'explorer les opportunités de financement.

Tomisin Fashina, directeur des opérations et de la technologie du Groupe Ecobank, a déclaré : « Je suis impressionné par le nombre croissant de candidatures pour le Ecobank Fintech Challenge. Nous sommes passés d'environ 412 candidatures en 2018 à plus de 700 en 2022. Cela démontre un changement de paradigme certain au sein du continent africain, avec le désir des Africains de transformer l'innovation technologique en un véritable levier de développement socio-économique. Nous remercions tous les candidats pour leur participation et saluons la qualité très impressionnante de leur candidature. Nous sommes impatients de nous associer à eux pour que leurs solutions financières numériques révolutionnaires répondent aux défis uniques de notre continent et contribuent ainsi à promouvoir l'inclusion financière sur le continent ».

Gavin Tipper, PDG d'Arise, partenaire et co-sponsor du Ecobank Fintech Challenge 2022, a précisé : « Les fintechs jouent un rôle central dans la création des solutions numériques innovantes qui améliorent l'expérience client, apportent des propositions de valeur et réduisent les coûts. Nos investissements dans les fintechs reposent sur des partenariats collaboratifs qui font progresser l'inclusion financière sur le continent et offrent des opportunités de synergies mutuelles avec l'équilibre de notre portefeuille d'investissements ».

Le Ecobank Fintech Challenge est conçu pour identifier des fintechs innovantes prêtes à se développer, avec lesquelles nous pouvons nouer un partenariat, les accompagner et leur donner accès aux 33 marchés africains de Ecobank, afin qu'elles puissent réaliser leur potentiel et devenir des exemples de réussite panafricaine. Ce concours entre en droite ligne avec la stratégie Fintech du Groupe Ecobank de bâtir des partenariats avec les fintechs africaines afin de contribuer à la transformation de la finance et de la banque digitales.

Le Ecobank Fintech Challenge est organisé en collaboration avec des partenaires à travers l'Afrique et le monde, notamment Arise, sponsor officiel de l'édition 2022, Global Finder, TechCabal, Africa Fintech Network et Konfidants.

Pour plus d'informations sur le concours, visitez www.ecobankfintechchallenge.com